

Mise en place de la Boutique d'Intrants agricoles



Livret
des apprenants



Livret des apprenants

sur la mise en place de la Boutiques d'intrants agricoles

Mai 2011

Conception-Réalisation : Cellule formation de l'ONG Afrique Verte Niger

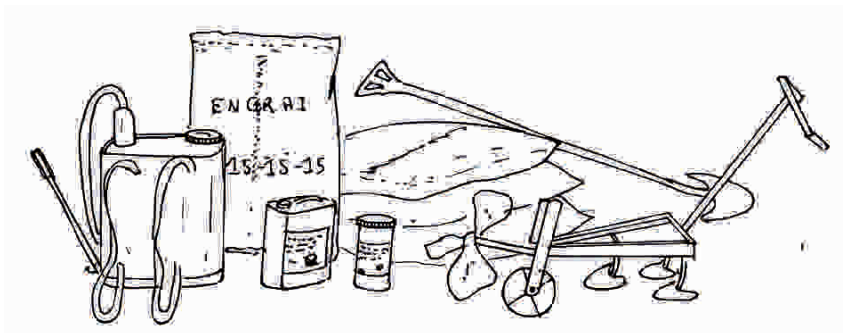
Livret des apprenants sur la mise en place des Boutiques d'Intrants (BI) agricoles.

Sommaire

Définition des intrants	5
Définition d'une Boutique d'intrants	5
Rôles des boutiques d'intrants	6
Etapes de la mise en place d'une boutique d'intrants	7
Organes de la boutique d'intrants	10
Entretien de la boutique d'intrants	14

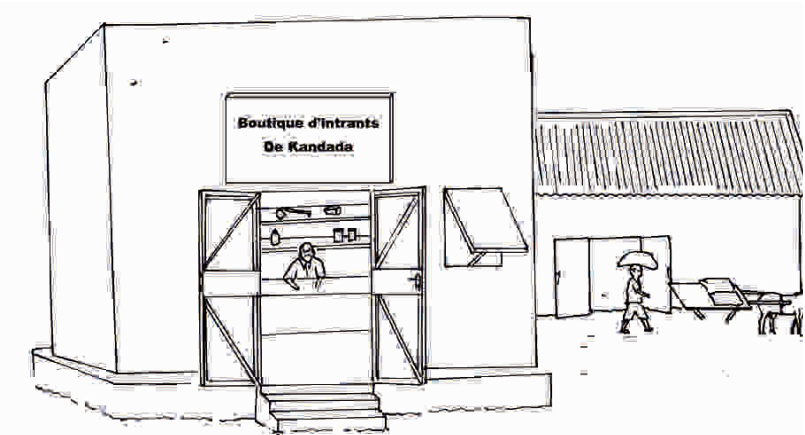
Définition des intrants

Les intrants sont des éléments qui contribuent à l'amélioration de la production agricole et pastorales. Exemple : semences, engrais, produits phytosanitaires, produits vétérinaires et zootechniques, matériel et équipements agricoles. Ainsi il existe les intrants agricoles et les intrants zootechniques.

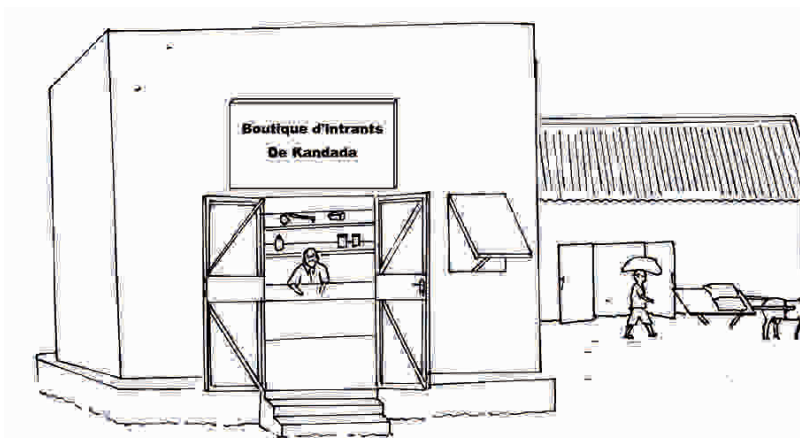


Définition d'une Boutique d'intrants

La boutique d'intrants (BI) est une entreprise qui permet d'améliorer l'approvisionnement en intrants des producteurs. Elle a pour but de faciliter l'accès des intrants aux petits producteurs.



Rôles des boutiques d'intrants

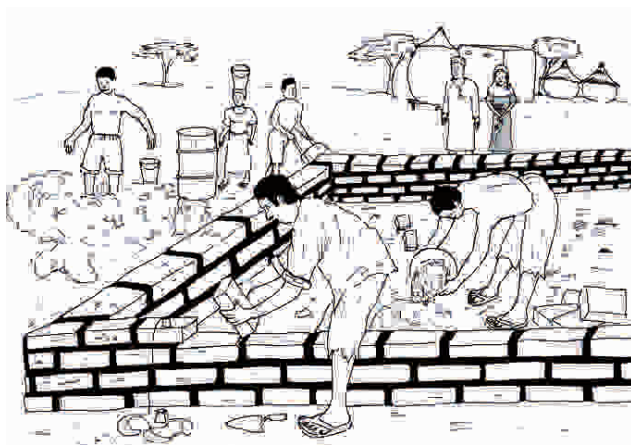


- ◇ La vente d'intrants agricoles au jour le jour
- ◇ Le groupage de commande
- ◇ La location du matériel agricole : HATA, semoir, motopompe, charrue, charrette, appareil de traitement phytosanitaire, etc.
- ◇ Le traitement phytosanitaire
- ◇ La promotion des intrants et des nouvelles technologies
- ◇ La promotion des produits et traitements vétérinaires et zootechniques
- ◇ La production de la vente des semences améliorées
- ◇ L'information, la formation et appui conseil sur l'utilisation des intrants agricole et zootechnique.

Etapes de la mise en place d'une boutique d'intrants

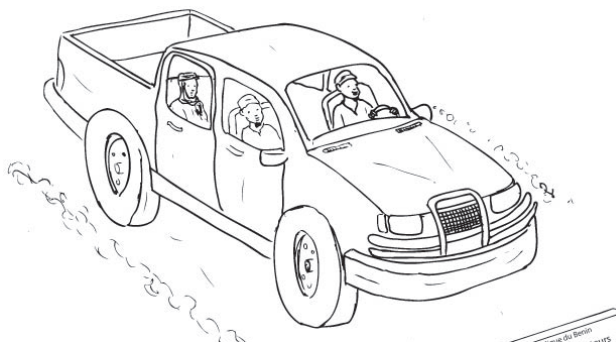
Etape 1 : choix de la place de construction de la BI

Le choix du site d'implantation doit se faire en présence de toute la population. Ce choix est basé sur les critères suivants : demande émanant de la base, existence de site de culture de contre-saison, existence d'un marché hebdomadaire, existence d'autres villages et des OP aux alentours, etc.



Etape 2 : voyage des responsables des OP demandeuses de la BI

Ce voyage consiste à emmener les responsables de l'OP demandeuse une BI fonctionnelle dans une BI fonctionnelle. Cela leur permettra d'acquérir des notions sur le fonctionnement, la gestion et l'organisation d'une BI.

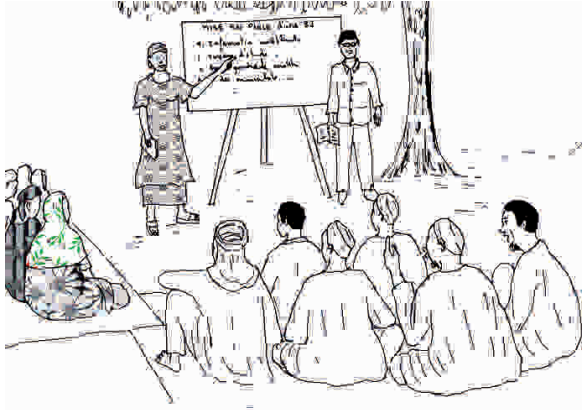


Livret des apprenants sur la mise en place des Boutiques d'Intrants (BI) agricoles.

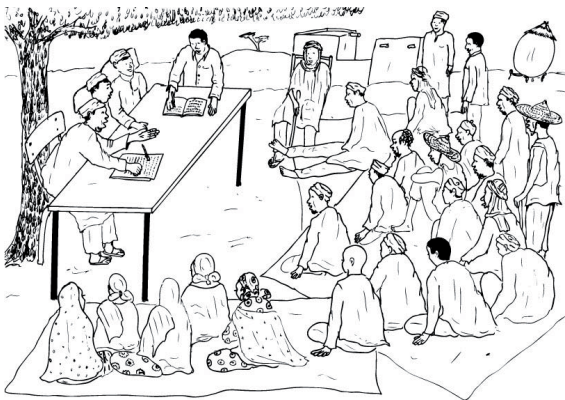
Étapes de la mise en place d'une boutique d'intrants (suite)

Étape 3 : réunion de sensibilisation

Du retour de voyage d'étude, les responsables de l'OP sensibilise la population sur le processus de mise en place et le fonctionnement de la BI.



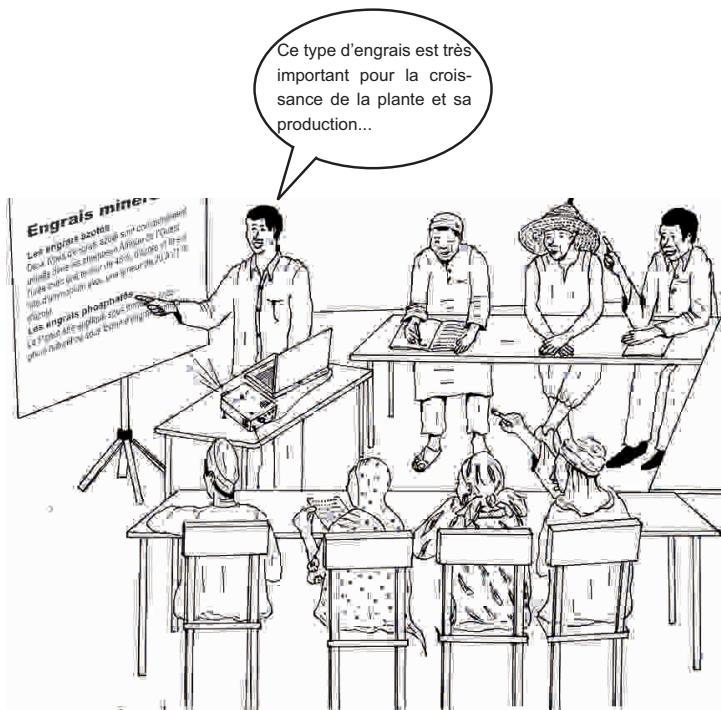
Étape 4 : assemblée générale constitutive de la boutique d'intrants



L'objet de cette AG est de prendre grandes décisions notamment, adoption de statuts et règlement intérieur, fixation du montant et type de cotisation, détermination des intrants prioritaires, élection des membres des différents organes, type de construction, date du début des travaux, etc.

Etapes de la mise en place d'une boutique d'intrants (suite et fin)

Etape 5 : formations techniques des gérants et autres responsables de la BI



Les membres du comité de gestion de la BI, ainsi que le gérant et son adjoint sont formés sur des thèmes relatifs à la gestion de la BI (germes vie associative...) et des thèmes techniques tels que connaissances et utilisation des engrais et semences, traitement phytosanitaires et vétérinaires...

Organes de la boutique d'intrants

1. Comité de gestion (CG) de la BI



Idéalement, le Comité de Gestion (CG) d'une BI doit être composé de cinq (5) personnes, à savoir : 1 Président ; 1 Secrétaire, 1 Trésorier et 1 gérant et son adjoint. Parfois un seul gérant peut suffire si le secrétaire joue le rôle de gérant adjoint en remplaçant le gérant principal lorsque celui-ci s'absente.

◆ Rôles des membres du comité de gestion

Président/présidente

Il est chargé de :

- ◆ Convoquer et présider les séances d'Assemblée Générale (AG) ordinaires et extraordinaires ;
- ◆ Assurer la représentation de la BI ;
- ◆ Signer les correspondances ;
- ◆ Co-signer les autorisations de dépenses avec la contre signature du trésorier ;
- ◆ Conseiller et animer la structure et les comités ;
- ◆ Être garant du bon fonctionnement de la BI et de l'application du règlement intérieur.
- ◆ Veiller à l'application des sanctions le cas échéant.



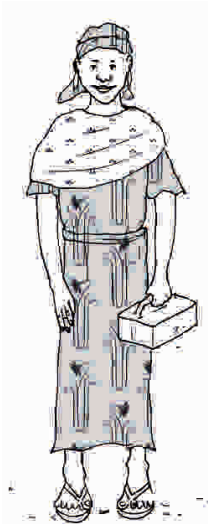
Organes de la boutique d'intrants (suite)

◆ Rôles des membres du comité de gestion (suite)

Trésorier/trésorière

Il est chargé de :

- ◆ encaisser et de décaisser des fonds en provenance de la vente, de la location, de subventions, etc.,
- ◆ verser et retirer à la banque avec la co-signature du président ;
- ◆ tenir le cahier de trésorerie où il notera tous les mouvements financiers (encaissements et décaissements) effectués au titre la BI ;
- ◆ contrôler la gestion comptable du gérant ;
- ◆ archiver toutes les pièces justificatives (bons de commande, pro forma, facture, livret de banque ou de caisse, ...).



Secrétaire

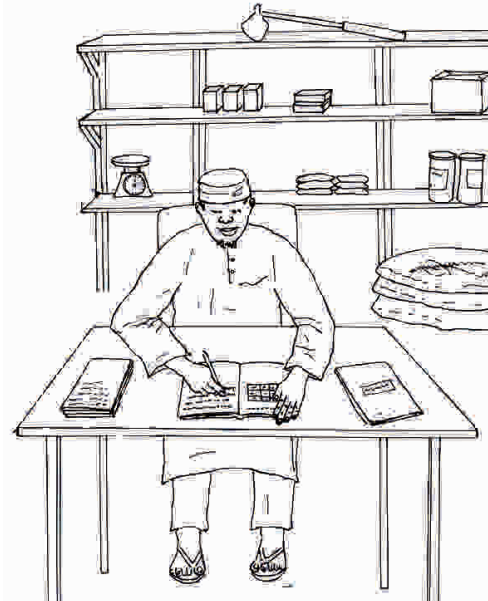
Il est chargé de :

- ◆ l'enregistrement des actes posés en Assemblée Générale ;
- ◆ la rédaction des procès verbaux ;
- ◆ la rédaction des correspondances ;
- ◆ la réception et la lecture des correspondances reçues ;
- ◆ la tenue du registre des membres ;
- ◆ la tenue à jour de la situation des biens de la BI (inventaires, avoirs, etc) ;
- ◆ le classement des archives (courriers entrants et sortants, règlement intérieur, procès verbaux, etc.).

Organes de la boutique d'intrants (suite)

◇ Rôles des membres du comité de gestion (suite et fin)

Gérant/gérante de la BI



Il est chargé de :

- ◇ L'ouverture de la BI et la vente au jour le jour des produits ;
- ◇ Maintien de la caisse avec les recettes journalières ;
- ◇ Décaissement périodique vers le trésorier ;
- ◇ La tenue des documents de gestion (cahier unique de gestion, inventaires, etc.) ;
- ◇ La gestion des stocks et les prévisions de commandes ;
- ◇ La réception des produits ;
- ◇ Reconditionnement des intrants en petits conditionnements ;
- ◇ Maintien de la propreté du magasin de la BI et du rangement des produits ;
- ◇ L'entretien du bâtiment, du petit matériel mis en location et du mobilier de la BI ;

Organes de la boutique d'intrants (suite et fin)

2. Comité de d'Achat (CA) de la BI

Le comité d'achat (2 à 4 personnes) est composé des responsables de l'approvisionnement : 1 gérants + trésorier + éventuellement le Président.

Il est chargé d'effectuer les achats rentrant dans le cadre de la BI. Il doit justifier toutes ces dépenses avec pièces justificatives à l'appui.

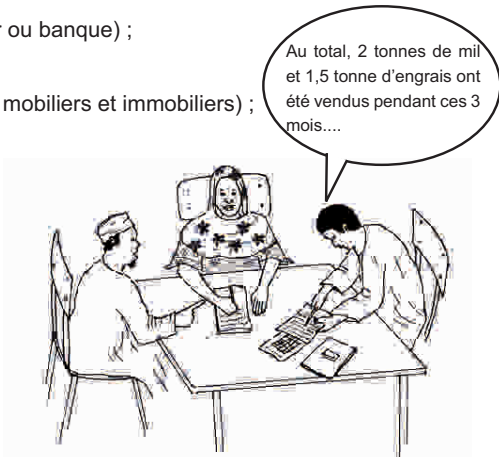


3. Comité de Contrôle de la BI

Les commissaires aux comptes (2 personnes) ont pour rôle de vérifier la conformité des opérations commerciales de la BI. Avec notamment :

- ◆ Le contrôle du respect des documents de gestion ;
- ◆ Le contrôle de la caisse ;
- ◆ Le contrôle des comptes (trésorier ou banque) ;
- ◆ Le contrôle des stocks ;
- ◆ Le contrôle des inventaires (biens mobiliers et immobiliers) ;

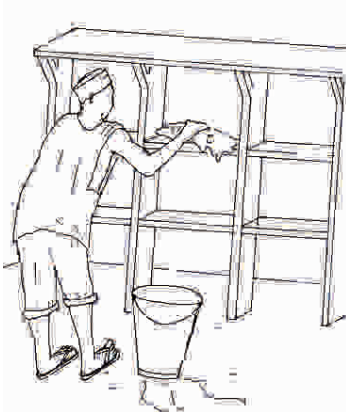
- ◆ Le contrôle des procédures de fixation des prix de vente ;
- ◆ Le contrôle de l'affectation des dotations aux amortissements et provisions ;
- ◆ Etc.



Entretien de la boutique d'intrants

1. La boutique d'intrants doit être propre et attrayante

Le gérant balaye chaque jour la devanture et l'intérieur de la BI. Des photos des différents produits et autres peuvent être affichés dans la BI pour la rendre attrayante.

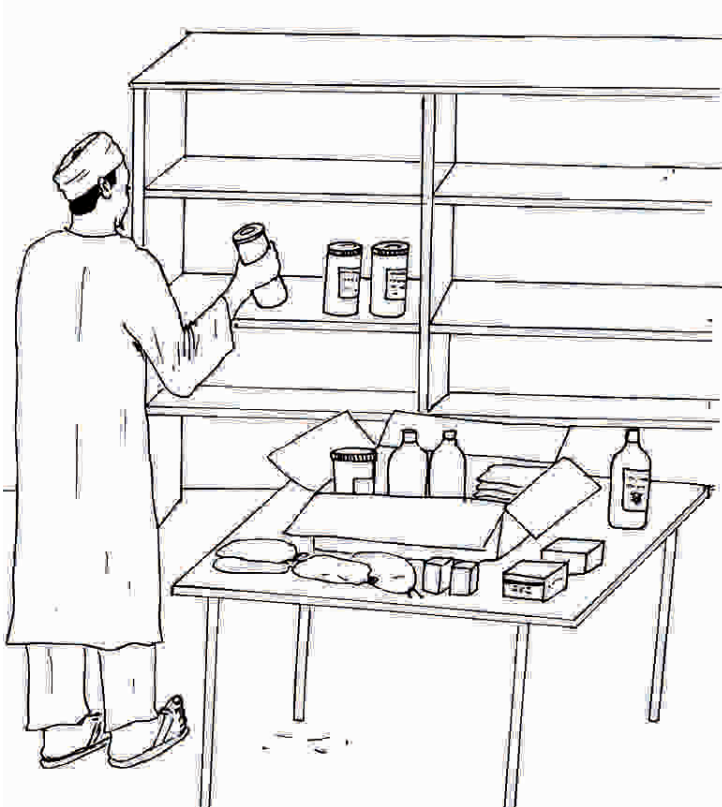


Ensuite, le gérant enlève la poussière sur l'étagère, la table, les matériels et produits agricoles et vétérinaires, à l'aide d'un torchon propre.

Entretien de la boutique d'intrants (suite)

2. Les produits doivent être bien rangés

Le gérant range bien les produits agricoles et vétérinaires sur les étagères, par catégorie et ordonner dans la boutique de manière à faciliter la recherche en cas de besoin. Les prix de vente peuvent être inscrits sur un échantillon de produit de chaque catégorie.

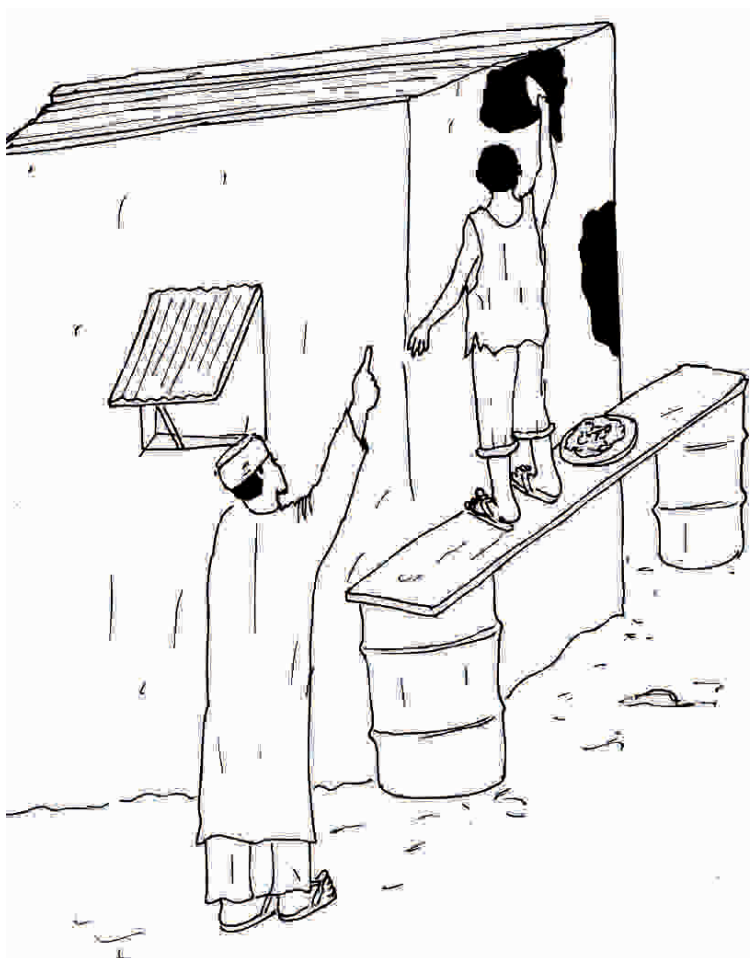


3. La boutique d'intrants doit être aérée

Le gérant ouvre les fenêtres et portes de la BI pour que l'air circule. Cela atténue l'humidité de l'atmosphère de la boutique et évacue l'odeur de certains produits.

Entretien de la boutique d'intrants (suite et fin)

A la fin de campagne le gérant avec l'appui des autres membres du comité de gestion font le point du local de la BI et engage des réparations nécessaires.





Cellule formation de l'ONG Afrique Verte Niger et prestataire
B.P: 11 751 Niamey, Tél. : 20 72 22 93, Fax: 20 75 54 60
Email : acssaavn@intnet.ne
Site Internet : www.afriqueverte.org/niger
Financement : Commission Union Européenne